

Le **Vendredi 10 avril 2020 à 9h 00**, a eu lieu une séance plénière exceptionnelle du Comité d'Hygiène de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT) (**CONFERENCE TELEPHONNEE**) :

Ordre du jour : Adaptation du Plan de Continuité des Activités (PCA), Questions Réponses

Étaient présents: La CGT : Henri. L'UNSA- FO : Marie – Hélène. La CFDT : Gabriel. L'administration, le service DRH, Le Directeur général des service (DGS) Technique. DGA Enfance, DGA CMS, Responsable SECURITE HYGIENE. ELUS : M AMARI Président du CHSCT, JC LAGARDE DEPUTE (conseiller municipal), Docteur Aoustin (Invité). Excusés : Médecin de prévention, Préventeur. (Accord : 1 seul représentant par organisation syndicale)

information

CORONAVIRUS COVID-19

Préalable : La CGT (CHSCT DRANCY) demande le début de la séance. Le président du CHSCT introduit la séance plénière, (Il sera mesuré que M AMARI n'est plus dans l'exécutif municipal (conseil municipal et pv des élections du 15 mars 2020)

Il est transmis oralement le changement du PCA qui a été effectué unilatéralement alors que le 4 mars 2020 avait lieu un premier CHSCT COVID – 19. L'évolution consiste par la fermeture des parcs et la fermeture du marché pour un « DRIVE ». L'école Dewerpe comprend 20 enfants (dont ceux du personnel (sans garde enfants),

Le Président donne la parole, à la CGT, à la CFDT puis FO-UNSA sur cet avant propos.

La CGT précise qu'elle aurait aimé participer au créatif du PCA, elle rappelle que tous les contacts évités, sauve 1 vie tous les huit minutes, aussi le confinement (privatif de libertés) doit donc être étendu au maximum pour être efficace et c'est pourquoi nous réclamons depuis le début de la crise l'arrêt des activités non vitales à la Nation, ceci comprenant les missions de notre collectivité. Nous aurons questions sur certaines missions qui ne nous semblent pas répondre à des besoins indispensables et vitales.

CFDT : Elle rend hommage aux personnes décédés, au personnel en activité, elle fait un méa culpa, sur sa prise en compte légère de la situation à son début. Elle rejoint les avis de la CGT.

UNSA FO : Questions sur la protection par masques.

Le Président donne la parole à JC LAGARDE Député, conseiller municipal membre du CHSCT :

La priorité du PCA est les choix de la municipalité et non de la Nation. Sur le PCA, la Ville a appliqué avant le gouvernement (½ journée) et en préparation du dé-confinement il y aura installation d'hygiaphone durable (menuisier), Sur les masques, après distribution aux besoins médicaux (public et privé), il a été fait distribution aux agents (utilisation de 2 par jours) mais pour les 1800 agents ce volume d'achat et d'utilisation est en recherche.

Le Président du CHSCT rappelle qu'il y aura réponses écrites à toutes les questions des organisations. Le Député relance en demandant de profiter de cet échange orale.

La CGT demande pourquoi ces missions des ASVP, vu les décisions municipales sur les stationnements et sur les espaces verts pourquoi cette continuité de mission ?

Sur les libertés, les missions du CHSCT intègrent un constat des conditions de travail, ce qui est impossible actuellement, exemple du privé avec la Clinique du Bois d'amour, ou nous alertons le Député. La moitié du personnel est contaminant et travaillant, or cette situation à des incidences sur les déplacements et contacts dans Drancy.

Aussi, en lien à nos missions de CHSCT, **la CGT demande deux attestations employeur** (en lien aux libertés et l'intérêt général pour nous déplacer avec parcimonie dans les services qui le sollicitent en urgence?

Pour en revenir au personnel, combien précisément avons nous d'usage et réserve de « barrières» (masques) pour les agents travaillant actuellement ?

JC LAGARDE : Depuis la distribution de masques du 6 avril 2020, nous pouvons aller jusque juin 2020. Pour les ASVP, il s'agit de missions différentes et ponctuelles, exemple pour le nouveau DRIVE du marché. Nous manquons d'informations pour une gestion éclairée au vu du confinement.

M AMARI Président : Sur la liberté syndicale et le droit de déplacement, « *pour moi c'est NON, mais je ne suis pas Maire.* ». La réunion CHSCT ou tous autres ne peut avoir lieu selon le gouvernement.

Le DRH : La question syndicale et liberté a été posé nationalement par la CFDT, le gouvernement n'a pas encore répondu.

La CGT ne demande que de pouvoir travailler, nous réitérons notre demande à la seule autorité « LE MAIRE », en lien au formulaire gouvernemental. Il nous faut sa demande de déplacement dans l'intérêt général qui est dans la constitution pour le syndicalisme. Drancy s'en trouverait précurseur dans les libertés. **NOUS MESURONS LE REFUS DE L'EMPLOYEUR PRESENT DE FAIRE TRAVAILLER LA CGT... DEVONS NOUS ALLER SUR UN REFERE LIBERTE ???**

Le président du CHSCT met fin à la réunion puisqu'il n'y a plus de question CHSCT.

COVID-19



VOS DROITS

LES INFORMATIONS CGT

RESTEZ EN LIEN AVEC VOS SERVICES :

<http://mairiededrancy.reference-syndicale.fr>

Le site officiel

<http://radiocgtdrancy.hautetfort.com/>

La RADIO WEB CGT

<http://cgtmairiededrancy.hautetfort.com/>

le blog

NOTRE ADRESSE MAIL :

cgt.drancy@gmail.com



Communiqué de presse du bureau du Conseil Supérieur de la Fonction Publique Territoriale (CSFPT) du 9 avril 2020

Le bureau du CSFPT, réuni exceptionnellement le 8 avril, sous la Présidence de Philippe Laurent, a souligné et salué l'engagement professionnel sans faille des agents publics et des élus auprès de leurs concitoyens, dans les circonstances exceptionnelles et inédites actuelles.

Les collectivités locales, comme l'ensemble du pays, répondent à cette situation aux conséquences souvent tragiques sanitaires, socialement et économiquement.

Faisant face à de nombreux problèmes, très concrets et nouveaux, les collectivités territoriales continuent à assurer aux usagers des services publics quotidiens vitaux.

Dans le cadre de l'urgence sanitaire, les agents assurent ces missions de service public par leur engagement, ils démontrent ainsi l'utilité des services publics territoriaux au service de l'intérêt général, principe qui donne sa raison d'être au statut de la fonction publique.

Dans ces conditions, le bureau du CSFPT :

- rappelle unanimement son attachement à la sauvegarde de l'intégralité des traitements des agents quel que soit leur statut,
- réaffirme que, pour mener à bien les missions imparties, la protection et la sécurité de la santé au travail des agents doivent être une priorité pour les employeurs,
- appelle le Gouvernement à mettre en œuvre les mesures réglementaires permettant aux employeurs territoriaux d'assurer ces nécessaires protections.

Il appelle enfin le Gouvernement à la publication de manière urgente d'une instruction à caractère opposable à tous les employeurs publics locaux pour permettre que partout où les agents territoriaux sont confrontés au risque que représente le Covid-19, les dispositions afférentes soient mises en œuvre de manière égale.